

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27-1), la greffière-trésorière déposera au conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine les rapports financiers et les rapports du vérificateur externe relativement à l'exercice financier 2025 de la MRC et de ses trois *Territoires non-organisés* (TNO) (Rivière-Mistassini, Passes-Dangereuses et Sainte-Élisabeth-de-Proulx) transmis en vertu de l'article 966.3 dudit Code.

Ces rapports seront déposés à l'endroit et aux heures suivants :

Hôtel de ville de Dolbeau-Mistassini
Salle des délibérations du Conseil
Mercredi, le 9 septembre 2026
à 19h00

Donné à Dolbeau-Mistassini, ce vingt-quatrième jour du mois d'août deux mille vingt-six.



Christian Bouchard
Greffier-trésorier adjoint